

Distribution

- Les opérateurs de véhicules qui transportent des marchandises ou des passagers vers le territoire d'une Partie depuis le territoire d'une autre Partie ou qui chargent et transportent des marchandises ou des passagers depuis le territoire d'une Partie vers le territoire d'une autre Partie, sans décharger sur le territoire de la première Partie.
- Pour ce qui concerne l'admission temporaire sur le territoire des États-Unis, les courtiers en douane du Canada qui effectuent les opérations de courtage associées à l'exportation de marchandises depuis le territoire des États-Unis vers ou via le territoire du Canada.
- Pour ce qui concerne l'admission temporaire sur le territoire du Canada, les courtiers en douane des États-Unis qui effectuent les opérations de courtage associées à l'exportation de marchandises depuis le territoire du Canada vers ou via le territoire des États-Unis.
- Les courtiers en douane qui assurent des services de consultation en vue de faciliter l'importation ou l'exportation de marchandises.

Service après-vente

- Les installateurs, réparateurs, préposés à l'entretien et superviseurs possédant les compétences spécialisées essentielles à l'exécution des obligations contractuelles d'un vendeur, qui assurent des services ou forment des travailleurs à cette fin, en exécution d'une garantie ou de tout autre contrat de service lié à la vente de machines ou d'équipements commerciaux ou industriels, y compris les logiciels, achetés d'une entreprise située à l'extérieur du territoire de la Partie visée par la demande d'admission temporaire, pendant la durée de la garantie ou du contrat de service.

Services généraux

- Les professionnels qui exercent une activité commerciale dans l'une des professions établies à l'appendice 1603.D.1.
- Le personnel de gestion et de supervision qui effectue une opération commerciale pour le compte d'une entreprise située sur le territoire d'une autre Partie.
- Le personnel du secteur des services financiers (agents d'assurance, employés de banque ou courtiers en investissement) qui effectue des opérations